

SEANCE DU 31 OCTOBRE 2015
Membres du Conseil Municipal : 6
Ayant pris part à la décision : 6
Date de la convocation : 23/10/15

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VILLARD REYMOND

L'an deux mille quinze le trente et un octobre, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Absents : M. Guy EPOUDRY, M. Alain CARRE, M. Patrick CHABERT

Pouvoir de M. Patrick CHABERT à M. Denis LAQUAZ

Pouvoir de M. Guy EPOUDRY à Mme Chantal THEYSSET

Secrétaire : Mme Laurence MERCIER

Délibération n°1 : Election d'un nouvel adjoint suite à démission

Vu le code des collectivités territoriales, notamment les articles L2122-2, L2122-4, L2122-7, L2122-7-2, L2122-10 et L2122-15.

Vu la lettre de démission de la charge d'adjoint au maire de M. Denis LAQUAZ en date du 21/09/2015 adressée à Monsieur le Préfet, dont copie adressée à Mme le Maire et à ses conseillers et acceptée par le représentant de l'Etat le 05/10/2015

Madame le maire propose à l'assemblée le remplacement de M. Denis LAQUAZ par vote à bulletin secret à la majorité absolue.

Elle demande qui se porte candidat. M. Nicolas CANET se porte candidat.

Les résultats sont les suivants :

Nombre de votant : 6

Nombre de suffrage exprimé : 6

Majorité absolue : 6

M. Nicolas CANET est élu à la majorité absolue comme 1^{er} adjoint au maire de la commune de Villard Reymond

Vote à l'unanimité

Fait et délibéré en mairie le 31 octobre 2015,

Affiché le 4 novembre 2015

En mairie,

Chantal THEYSSET, Maire de Villard Reymond



SEANCE DU 31 OCTOBRE 2015
Membres du Conseil Municipal : 7
Ayant pris part à la décision : 6
Date de la convocation : 23 octobre 2015

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VILLARD REYMOND

L'an deux mille quinze le 31 octobre, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Absents : M. Guy EPOUDRY, M. Alain CARRE, M. Patrick CHABERT
Pouvoir de M. Patrick CHABERT à M. Denis LAQUAZ
Pouvoir de M. Guy EPOUDRY à Mme Chantal THEYSSET

Secrétaire : Mme Laurence MERCIER

Délibération n°2: Indemnités de fonctions du 1^{er} adjoint

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;

Vu l'arrêté municipal du 30 octobre 2015 portant délégation de fonctions à l'adjoint au Maire,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Adjoints étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Cette indemnité, fixée selon l'importance démographique de la commune est de 6,6 % de l'indice brut 1015, pour une population de moins de 500 habitants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de voter, avec effet au 1 novembre 2015, le montant des indemnités au taux maximal de 6,6% de l'indice brut pour l'exercice effectif des fonctions d'Adjoint au Maire.

Vote à l'unanimité

Fait et délibéré en mairie le 31 octobre 2015,
Affiché le 4 novembre 2015,
En mairie,
Chantal THEYSSET, Maire de Villard Reymond



SEANCE DU 31 OCTOBRE 2015
Membres du Conseil Municipal : 6
Ayant pris part à la décision : 6
Date de la convocation : 23/10/15

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VILLARD REYMOND

L'an deux mille quinze le trente et un octobre, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Absents : M. Guy EPOUDRY, M. Alain CARRE, M. Patrick CHABERT

Pouvoir de M. Patrick CHABERT à M. Denis LAQUAZ

Pouvoir de M. Guy EPOUDRY à Mme Chantal THEYSSET

Secrétaire : Mme Laurence MERCIER

Délibération n°3 : Paiement d'indemnité de conseil alloué au comptable public

Madame le maire présente à l'assemblée la demande d'indemnité de conseil allouée à Madame la le comptable du trésor.

Elle propose la somme de 223,43€.

Elle demande à l'assemblée le paiement de cette indemnité

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Madame le Maire de procéder au règlement.

Vote à l'unanimité

Fait et délibéré en mairie le 31 octobre 2015,

Affiché le 4 novembre 2015

En mairie,

Chantal THEYSSET, Maire de Villard Reymond

